

**DECISION N° DC-2022-19****OBJET : CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES POUR LA GESTION DU SERVICE COMMUN INTERCOMMUNAL D'ACCUEIL PERISCOLAIRE LES MERCREDIS APRES-MIDI SUR LE SITE DE L'ALSH LA TREILLE (81500 LUGAN )****Le Président de la Communauté de Communes TARN-AGOUT,**

- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 02 juillet 2020 relative aux délégations d'attributions du Conseil Communautaire au Président ;
- Vu la décision n°DC-2018-15 en date du 5 septembre 2018 portant création de la régie de recettes pour la gestion du service commun intercommunal d'accueil périscolaire les mercredis après-midis sur le site de l'ALSH La Treille (81500 Lugan),
- Vu l'arrêté AR-2022-03 en date du 22 février 2022 portant nomination d'un régisseur titulaire et d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes du service commun intercommunal d'accueil périscolaire les mercredis après-midis sur le site de l'ALSH La Treille (81500 LUGAN) ;

**DECIDE****ARTICLE 1**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la régie de recettes pour la gestion du service commun intercommunal d'accueil périscolaire les mercredis après-midi sur le site de l'ALSH La Treille (81500 Lugan) est clôturée.

**ARTICLE 2**

Le régisseur titulaire, ainsi que le mandataire suppléant sont libérés de leurs fonctions.

**ARTICLE 3**

De charger la Directrice Générale des Services d'exécuter la présente décision.

**ARTICLE 4**

De mentionner que la présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et au Trésorier de la Collectivité, publiée et portée à la connaissance du Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance.

**ARTICLE 5**

D'informer que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Saint-Sulpice-la-Pointe, le 22 DEC. 2022

Par délégation du Conseil Communautaire,

Le Président

Gérard PORTES

Le Président certifie que la présente décision a été reçue en Sous-Préfecture le 22 DEC. 2022 et publiée le 22 DEC. 2022

CC TARN AGOUT

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : AU-2022-19 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 21/12/2022

Objet : CLOTURE REGIE DE RECETTES PERISCOLAIRE

Nature : Autres

Matière : Finances locales - Divers

Date de télétransmission : 22/12/2022 Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DC-2022-19 - CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTE PERI LA TREILLE.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 [www.telino.com](http://www.telino.com)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20221221-AU-2022-19-AU

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 22/12/2022